

L'an deux mil vingt et un, le trente juin, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOURLERS, convoqué le vingt deux juin deux mil vingt et un, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Freddy THERY, Maire.

Etaient présents : Madame Arlette GRIMIAUX, Monsieur Thierry GEHENIAUX, Madame Florence DELLACHERIE, Monsieur Robin HERBAUT, Madame Catherine JAMME, Monsieur Jonathan DUTEIL, Madame Isabelle WILLOT, Messieurs Mathieu GROSFILS, Romain HOURDEAUX, Mesdames Laurence LAMORISSE, Hélène CONTESSE

Etaient excusés: Monsieur Cyril BETH, Madame Sylvie LALAUX

Procuration : Monsieur Cyril BETH ayant donné procuration à Monsieur Thierry GEHENIAUX, Madame Sylvie LALAUX ayant donné procuration à Madame Hélène CONTESSE, en application de l'article L.2121-20 du CGCT, de voter en leur nom pour les affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du trois juin deux mil vingt et un ayant été lu et adopté, Madame Arlette GRIMIAUX est nommée secrétaire de séance.

1) **Emprunt pour l'achat de la maison sise 14 Place Stroh**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 110 000.00 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 110 000,00 euros

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 110 000,00 euros

Versements des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 27/08/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,85 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû,
Moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 euros

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

2) Questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le déroulement de la remise des livres offerts par la Municipalité aux élèves de l'école. Madame Arlette GRIMIAUX propose de rassembler l'ensemble des élèves dans la salle des fêtes le lundi 5 juillet 2021 à 9 heures et de convier les maires des communes de Saint-Aubin, Ecuélin, Bas-lieu, Floursies et Semousies. Madame Florence DELLACHERIE fait un résumé du conseil d'école qui s'est déroulé la veille et annonce le départ de Madame MENDERA et l'arrivée de Madame Laure HALLOY au poste de directrice. L'assemblée propose d'offrir un bouquet de fleurs à chaque enseignante ainsi qu'aux membres du personnel communal encadrant les écoles et un bouquet plus conséquent et le livre de Douliers écrit par Monsieur COLLET à Madame MENDERA.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour, plus de la moitié des places pour les spectacles GABOR ont été vendues. Il propose de faire une publicité radiophonique sur Canal FM. Le montant de la prestation s'élève à 460 euros H.T.

L'assemblée ne souhaite pas cette prestation revenant trop chère.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.